

Monsieur le Maire,

En tant qu'habitante de la rue de la Butte-Aux-Cailles, je vous interpelle sur la dégradation de notre cadre de vie due aux nuisances sonores nocturnes ayant lieu de 19h à 2h du matin (voire plus parfois) tous les jours par les clients qui s'installent sur les trottoirs, débordent des terrasses pour boire leur verre en dehors du bar. Alors que l'état d'urgence a été prolongé et que le risque d'attentats est très élevé, il n'y a aucun videur ou vigile pour sécuriser les clients et faire respecter la loi. Dans d'autres quartiers parisiens, la plupart des bars ont des vigiles qui veillent à ce que les clients ne sortent pas boire leur verre à l'extérieur du bar, à les laisser sortir en petit groupe pour fumer leur cigarette, ou à leur rappeler qu'il ne faut pas rester trop longtemps dehors pour respecter le voisinage. C'est le cas rue de Bretagne dans le Bar le « Marie-Céleste » (ils ferment la terrasse à 22 :30 et font re-renter les clients ayant le droit de sortir uniquement le temps de fumer une cigarette et par groupe de deux) ou encore au Rosa Bonheur (fermeture à minuit) où plusieurs vigiles veillent à ce que les clients se dispersent à la sortie du bar sans rester au pied des immeubles. Or, à la Butte-Aux-cailles, rien de tout cela. Des terrasses sont improvisées, les clients peuvent s'installer sur les trottoirs (même en face du bar), sur les voitures et rester toute la soirée dehors à consommer alors qu'un arrêté avait interdit la consommation d'alcool à l'extérieur.

Avec l'arrivée des beaux jours, cette pollution sonore atteint son paroxysme. Le niveau sonore est tel qu'il est devenu impossible (pour les riverains donnant sur la rue) d'ouvrir les fenêtres, de se reposer chez soi, de lire et surtout de se coucher avant 2h/3h du matin. Aussi, le quartier est détérioré et sali alors que des enfants voient en allant tôt le matin à l'école le quartier sali par le vomi et l'urine des clients venus faire la fête jusqu'au petit matin.

En tant que maire vous êtes garant de la tranquillité publique et chargé de réprimer attroupements, bruits, trouble du voisinage, rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique.

Nous nous inquiétons de voir les élus et la Mairie préférer la voix du commerce à celles de vos administrés qui vous alertent depuis des années sur les nuisances engendrées par l'exploitation des bars dans la rue de la Butte Aux Cailles (37 bars en une seule rue !!) et par le bruit insupportable pour eux des terrasses environnantes.

Nous assistons avec tristesse, colère et impuissance à la transformation inexorable de notre quartier en un lieu festif.

Nous vous saurons gré de faire respecter les textes relatifs aux bruits du voisinage et de nommer des agents habilités à contrôler et sanctionner ce type de nuisance. Sans votre intervention, la qualité de vie de ce quartier est amenée à se dégrader et à devenir invivable pour tout le voisinage et les responsables des bars eux-mêmes car une lutte entre commerçants et riverains va s'empirer alors que des situations pourraient être mises en oeuvre. Il serait regrettable qu'un petit nombre de commerçants viennent à dégrader la vie de tout un quartier agréable et paisible. Alors que l'on pourrait trouver des mesures pour s'entendre. Il s'agit de bon sens. Il serait dommage de devoir aller beaucoup plus loin.

Il ne s'agit pas de supprimer les bars mais de faire respecter la loi, et de trouver des solutions afin que les riverains, qui ne peuvent déménager – ceux qui le peuvent quittent d'ailleurs le quartier- puissent vivre sereinement et que les commerçants travaillent dans le respect du voisinage et de la loi. Pourquoi, ne pas leur demander de créer des

fumoirs à l'intérieur des bars, comme cela se pratique dans beaucoup de quartier. Ou encore des terrasse semi-ouvertes, autrement dit à l'intérieur du bar avec fenêtres ouvertes et non des terrasses sur le trottoir. Pourquoi ne pas embaucher –ce qui de plus créerait de l'emploi- des vigiles pour tous les bars afin de faire respecter la loi et la sécurité des clients comme des riverains. Pourquoi les responsables des bars ne veillent-ils pas à ce que leurs clients ne restent pas sur la voie publique toute la soirée voire même après la fermeture du bar ? Dans d'autres quartiers de Paris, les vigiles ou personnel des bars veillent à ce que les clients ne restent pas attroupés sous les fenêtres du voisinage. A la Butte, on les laisse totalement faire. Par ailleurs, pourquoi ne pas limiter les horaires d'ouverture des terrasses en semaine ?

Il ne s'agit pas d'attaquer les commerçants, ni d'empêcher que des clients viennent boire un verre à la Butte. Mais de là à laisser 27 bars ne pas respecter le voisinage et la loi, c'est autre chose. Il s'agit de pouvoir dormir et de trouver des solutions avec les commerçants.

Il ne s'agit pas d'un caprice mais d'un réel problème car outre la dégradation du confort personnel, à haute dose le bruit provoque des effets néfastes sur la santé. Selon le rapport "Bruit et santé en Ile-de-France" (étude dirigée par le Dr Jean-Marie Cohen, 15 juillet 2007), une exposition répétée au bruit entraîne altération de l'ouïe, hypertension artérielle, problèmes cardio-vasculaires et sécrétion d'hormones liées au stress.

Il est facile de dire que la situation s'est apaisée sur la Butte lorsqu'on n'y vit pas où que l'on habite dans une des rues préservées.

Aussi, afin que vous vous rendiez compte de la situation, j'ai filmé et pris des photos un jeudi soir, soit en pleine semaine à 2h du matin. Vous jugerez par vous-même.

Si vous soutenez les commerçants et les bars, soutenez aussi les riverains qui ont le droit de dormir et de vouloir rester dans leur quartier. Avec 27 bars dans une petite rue étroite, c'est un enfer pour les riverains. Et nous ne pouvons plaindre les gérants des bars qui fonctionnent à merveille. Il s'agit simplement de trouver un équilibre.

Certes, ces bars rapportent gros à la Mairie, et vous trouvez un grand intérêt à cette importante rentrée d'argent mais en tant que Maire vous devez représenter l'ensemble des citoyens de votre arrondissement ou alors vous ne faites pas votre travail et cela peut être condamnable. Par ailleurs, en tant que maire, vous avez des pouvoirs de police. Le maire est l'autorité compétente "*pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune*". Nous attendons donc de la municipalité qu'elle assume ses responsabilités, qu'elle bosse au service des riverains de la Butte-Aux-Cailles, et accessoirement qu'elle arrête d'insulter l'opposition et les habitants en leur signalant que « la situation s'est apaisée » ou en ne daignant même pas leur répondre.

QUELQUES LIENS UTILES SUR LES POUVOIRS DU MAIRE DANS LA LUTTE CONTRE LE BRUIT :

- [dossier du ministère du développement durable](#) sur les pouvoirs de police du maire,
- dossier du ministère de la santé : [lutte contre le bruit, le maire acteur incontournable](#),
- association des maires de France : [les pouvoirs du maire contre les nuisances sonores](#).

Je vous remercie de votre écoute et de votre soutien.

Avec l'expression de mes salutations distinguées,